



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

*Séance du 8 avril 2024*

Membres en exercice : 9  
Date de la convocation : 28/03/2024

**D-2024-05**

**Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :**

**M<sup>me</sup> Dominique BACLE, Vice-Présidente du CCAS**

**Etaient Présents** : Mesdames Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER, Charline BRAJEUX GELI, Annie BOUSQUET et Monsieur Michel LACOMBE.

**Absents Excusés** : Mesdames Diane ESQUERRE et Colette MERCERON.

Charline BRAJEUX GELI est désignée secrétaire de séance

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CCAS

*Rapporteur : Madame la Vice-Présidente*

L'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles indique que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale.

Le budget primitif 2024 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (Chapitre 11)	11 990.81 €	Dotations et participations (Chapitre 74)	9 250 €
Subventions et aides financières (Chapitre 65)	5 983 €	Autres produits de gestion courantes (Chapitre 75)	233 €
		Résultat de clôture année N-I (002)	8 490.81 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>17 973.81 euros</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 973.81 euros</b>

Il n'y a pas de crédits ouverts en section d'investissement pour l'année 2024.

**Entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :**

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2024 du CCAS.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 7                      Contre : 0**

**Fait et délibéré les jours et mois susdits.**

**La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique BACLE.**